

À propos de la SECTORISATION EN PSYCHIATRIE



(Photo C.R.)

Colloque

De la sectorisation à l'esthétique, quelle psychiatrie pour demain ? C'était le thème du colloque organisé fin mai par le centre hospitalier Henri Guérin à Pierrefeu, avec l'institut d'administration des entreprises Gustave Eiffel de Créteil, en présence du Docteur Stéphane Bourcet, psychiatre, membre de la Commission nationale de la psychiatrie, ancien membre de l'Inspection générale des affaires sociales. L'occasion pour le directeur de l'établissement Jean-Marc Bargier et le Dr Hervé de Peretti, psychiatre, président de la commission médicale d'établissement, de revenir sur les paradigmes et fondements du secteur en psychiatrie – le secteur étant l'organisation type des soins depuis les années 1960 – et d'en évoquer l'avenir, à l'appui de cas pratiques du CH Henri-Guérin.

Le contexte actuel - faiblesse des moyens amplifiée par l'accroissement démographi-

que, faible structuration de l'offre notamment extra-hospitalière, réduction des capacités d'hospitalisation, démographie professionnelle en crise - met au défi l'organisation territoriale. « *Comment maintenir une approche sectorielle quand les ressources en présence ne permettent plus de garantir les modes de soins (médico-légaux) et les modalités du soin sur une unité territoriale ? (...) Comment passer d'une évolution subie à l'opportunité d'une transformation ?* », interroge Jean-Marc Bargier. Ce sont les choix du projet d'établissement, qui entend « *promouvoir les outils traditionnels de l'organisation sectorielle et l'innovation* », tout en s'inscrivant, au-delà du secteur, dans une logique de filières territorialisées et d'offres spécialisées, « *l'hospitalisation complète devenant l'exception et le dernier recours* ».

C. M.